

INTOLÉRABLE !

Parce que le magistrat se nomme Lévy et que le père de la prévenue se prénomme Moïse, un avocat a osé solliciter la récusation du magistrat.

Voilà un cas inouï d'antisémitisme qui ne peut susciter que le plus profond dégoût.

Le juge, en effet, n'est pas mis en cause pour des actes qu'il aurait accomplis faisant douter de son impartialité. Il est récusé pour ce qu'il est : un juif censé être nécessairement de connivence avec un autre juif.

C'est une ignominie qui s'inscrit dans la ligne des pires dérives haineuses de notre histoire.

On se rappelle les propos de Maurice Barrès au moment de l'affaire Dreyfus : « *Que Dreyfus ait été capable de trahir, je le conclus de sa race !* ».

C'est le même mépris qui ressurgit aujourd'hui et qui nous rappelle affreusement que « *le ventre est encore fécond d'où a surgi la chose immonde* ».

Déjà ce magistrat avait été la cible, il y a plusieurs années, d'un journal d'extrême-droite, sans aucune autre raison que son origine juive. J'avais eu l'honneur de faire condamner ce journal avec mon ami et confrère Michel Zaoui.

Voilà qu'on nous jette au visage le même poison de la haine aveugle et injustifiable. « *Criminel d'être né* » comme l'écrivait André Frossard, venu témoigner à Lyon au procès de Klaus Barbie.

Que M. Albert Lévy sache la solidarité des avocats de France et leur réprobation unanime à l'égard de l'injure qui lui est faite à nouveau.

Les antisémites et les racistes ne triompheront jamais de notre fraternité républicaine.

Bâtonnier Christian Charrière-Bournazel
Président du Conseil national des barreaux